

CENTRE DE FORMALITÉS DES ENTREPRISES

OUVERTURE D'UN ETABLISSEMENT EN FRANCE D'UNE SOCIETE ETRANGERE

Formulaires : 1 formulaire MO ([document à télécharger](#))
1 formulaire JQPA si activité réglementée Loi Raffarin ([document à télécharger](#))

Pièces justificatives à joindre en annexe des formulaires :

POUR LA SOCIETE

- 2 exemplaires originaux en langue d'origine, certifiés conformes par le représentant légal
- 2 exemplaires des statuts, en vigueur au jour du dépôt, traduits en langue française et certifiés conformes par le représentant légal
- 2 extraits de l'immatriculation au registre des sociétés étranger de moins de 3 mois, en original, du siège de la société (attention, ne pas fournir un extrait en fin de validité) et traduits en langue française

Retrouvez les documents à télécharger sur notre site internet : www.cm-alsace.fr

Rubriques

- Créer et Reprendre
- Centre de Formalités des Entreprises

POUR LE LOCAL ET LE FONDS

Pas de domiciliation possible au domicile du représentant en France

1. Si création :

- 2 copies du bail commercial
- Si domiciliation dans une société de domiciliation agréée par la Préfecture: 2 copies du contrat de domiciliation
- Si sous-location :
 - 2 copies du contrat de sous-location cosignés par le bailleur principal ou copie du bail principal et si celui-ci le prévoit, autorisation expresse du bailleur

2. Si acquisition :

- Par achat, licitation ou partage : 2 copies de l'acte enregistré aux impôts
- Par donation : 2 copies de l'acte de donation enregistré aux impôts
- Publication dans un journal d'annonces légales

3. Si location-gérance :

- 2 copies du contrat de location-gérance
- Publication dans un journal d'annonces légales
- 2 titres justifiant de la jouissance du local

POUR LES PERSONNES AYANT LE POUVOIR D'ENGAGER LA SOCIETE EN FRANCE

- 2 exemplaires de la pièce le désignant : PV ou lettre en original ou copie certifiée conforme traduit en langue française
- 2 copies de la carte d'identité recto-verso ou du passeport en cours de validité

Pour les dirigeants de nationalité étrangère :

- **Pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne** : copie, recto-verso de la pièce d'identité
- **Pour : Islande, Norvège, Liechtenstein, Suisse, Andorre, Royaume-Uni ou Monaco** : copie recto-verso de la pièce d'identité
- **Pour les Ressortissants algériens** : copie du titre de séjour (toute mention, sauf étudiant)
- **Pour les autres ressortissants étrangers** (y compris les ressortissants des pays de l'**OCDE** *) :
S'ils résident en France :
copie de la carte de séjour portant mention : « artisan commerçant » ou « industriel » ou « vie privée et familiale » OU copie (recto-verso) de la carte de résident
S'ils ne résident pas en France :
copie de la déclaration préalable à l'exercice d'une activité commerciale, industrielle ou artisanale (à effectuer à la Préfecture)

* **OCDE** = Australie, Canada, Corée du Sud, Etats-Unis, Japon, Mexique, Nouvelle Zélande, Turquie

- 2 exemplaires originaux de la déclaration de non-condamnation pénale ou commerciale avec filiation ([document à télécharger](#))
- Pour les activités réglementées Loi Raffarin: copie du ou des diplômes ou certificats de travail de 3 ans ou fiches de paie sur 3 années dans l'activité demandée OU contrat de travail du salarié qualifié avec copie de ses diplômes ou certificats de travail de 3 ans ou fiches de paie sur 3 années
- Activités réglementées : copie de l'autorisation, du diplôme ou du titre nécessaire à l'exercice de l'activité (licence, arrêté préfectoral, déclaration douane...)



Pour les métiers du bâtiment, vous êtes tenu de souscrire une assurance décennale

⇒ Mandat ou pouvoir si nécessaire

FRAIS D'IMMATRICULATION ET A LA CHAMBRE DE METIERS ET AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Chèque libellé à l'ordre de la Chambre de Métiers d'Alsace :

- 132,00 €**

Chèque libellé à l'ordre du Tribunal d'Instance :

- 70,39 € pour une création**
- 73,21 € pour un achat de fonds, location-gérance, apport**

PRESTATION COMPLEMENTAIRE DU C.F.E

Prestations complémentaires facultatives d'assistance à la formalité :

- **Sur rendez-vous : 55,20 € par chèque à l'ordre de la CMA**
- **Par dépôt de dossier ou envoi postal : 45,00 € par chèque à l'ordre de la CMA**

Pour bénéficier de l'assistance administrative, veuillez joindre le formulaire dûment complété et signé ci-dessous.

SERVICE D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Je soussigné(e) :

souhaite bénéficier du service d'assistance administrative dans le cadre du traitement de mon dossier de formalités par le Centre de formalités des entreprises (CFE) :

Sur rendez-vous :

- Dossier complété sur place, accompagnement personnalisé et suivi de la formalité

Immatriculation : 55,20 €

Modification : 40,20 €

Par dépôt ou envoi postal :

- Dossier constitué par mes soins
- Prise de contact par un agent du CFE pour un accompagnement et un suivi personnalisé de mon dossier

Immatriculation : 45 €

Modification : 30 €

Mes coordonnées :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Qualité :

Téléphone :

Email :

Date et signature :